

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03352
Numéro SIREN : 411 080 740
Nom ou dénomination : 2APA

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2019 sous le numéro de dépôt 139743



1923024901

DATE DEPOT : 2019-12-04

NUMERO DE DEPOT : 2019R139743

N° GESTION : 1997B03352

N° SIREN : 411080740

DENOMINATION : 2APA

ADRESSE : 5 avenue Franco Russe 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2019/12/04

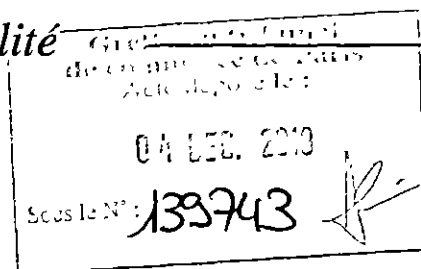
TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :



97B03352

Conseil - Fiscalité - Comptabilité



ZAPA

Société à responsabilité limitée au capital de € 3.185.250
5, avenue Franco-Russe – 75007 PARIS – RCS PARIS 411 080 740

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE ZAPA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2019

(Ce rapport comprend 2 pages)

ZAPA

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ZAPA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision Unanime des Associés en date du 26 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social de la société.

Le projet de statuts qui nous a été soumis ne stipule aucun avantage particulier en faveur de quiconque et nous n'en avons relevé aucun au cours de nos investigations.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Paris, le 4 décembre 2019

Le Commissaire à la transformation

Pour le Cabinet C.F.C.

Franck WATELLE

